

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mme Caroline ASTIER, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme SCACHE Marina, Mme ANDANSON Sylvie, Mr SEGUIN Alexandre, Mr SANNAJUST Jacky, Mme BORROT Véronique, Mr BRUN Hervé.

Excusé ayant donné pouvoir : Mr CORSI Clément donne pouvoir à Mr LYAN Pierre.

Absent : Mr DAVID Franck.

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15/12/2014 :

Le compte-rendu de la séance du 15/12/2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. A ajouter, le montant de l'indemnité de conseil pour la comptable : 369.64 €.

II - POINT SUR LES DELEGATIONS :

- **Véronique BORROT - S.B.A.** : pas encore d'éléments précis sur la mise en place de la redevance incitative facturée à blanc depuis le 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal relève les limites de la redevance incitative :

- > Economie sur le nombre de levées mais pas sur les kilomètres des véhicules de ramassage (surtout pour les "écarts" comme les Rouis, les Grenets, les Péroches...).
- > Pas forcément d'économies sur le volume. Les bacs seront très remplis avec le risque, surtout pour les bacs jaunes, que les déchets qui tombent ne se retrouvent sur les trottoirs et dans les fossés.
- > Enfin, une autre "dérive" possible de ce dispositif qui pourrait être d'augmenter le volume du bac pour limiter le nombre de levées.

Malgré ces limites, la redevance incitative reste un des outils permettant de tendre vers un traitement plus écologique des ordures ménagères et cette démarche du SBA est jugée positive.

Cette réflexion du Conseil Municipal sera portée par sa déléguée au Syndicat du Bois de l'Aumône.

- **Jacky SANNAJUST et Christophe LE FLOCH - S.I.A.E.P.** : la Commission ad hoc a décidé la sortie de la concession Alteau du service d'eau potable au 3 février 2015 et sa reprise, au 4 février, par la SEMERAP. Avec ce nouveau

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 26/01/2015

fonctionnement, il sera intéressant de proposer, sur le site de la commune, une explication sur le circuit de l'eau que nous buvons, d'où elle vient, comment elle est distribuée. Une visite des installations par les techniciens de la SEMERAP pourrait aussi être organisée pour les conseillers municipaux.

III - POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS :

- **Place Madeleine de Chazelles** - dossier présenté par Marina SCACHE : le parking est presque fini. Les bornes ont été posées, 2 fixes et 1 amovible. Dès que le temps le permettra, les bandes au sol seront peintes. Reste à fixer le film delta MS au mur de chez Mr et Mme BERNARD, prévoir un panneau indiquant la "place Madeleine de Chazelles" et planter les arbres. Concernant les arbres, Marina et Caroline iront les choisir chez un pépiniériste à Lezoux, avec Nicolas JAFFEUX, mi-février.
- **Travaux de toiture de l'église** – dossier présenté par Adeline CORSI : les travaux de couverture et zinguerie sur l'église de Thuret – abysse nord et clocher - sont terminés. Au vu d'autres dégâts constatés sur une partie du toit au niveau de l'abysse nord, des travaux supplémentaires ont été nécessaires. Le coût total de réparation des fuites du toit de l'église s'élève à : 9 765.78 €.
- **Fleurissement, gestion des haies** - dossier présenté par Caroline ASTIER : la note concernant les haies est validée par le Conseil Municipal avec une invitation à se renseigner en mairie pour obtenir les coordonnées des artisans. Cet entretien des haies est surtout encouragé quand leur emprise limite la visibilité et présente un danger pour les automobilistes. De son côté, la mairie réalisera le suivi et la taille des haies dont elle est propriétaire et qui peuvent compromettre la sécurité routière.
A suivre : du temps est laissé aux administrés pour programmer les tailles nécessaires puis, si besoin, les élus de la commission les rencontreront pour évaluer avec eux les éventuelles difficultés.
A réfléchir : le rôle de la mairie pour l'évacuation possible des branchages volumineux.

Concernant le fleurissement, quelques bacs supprimés seront remplacés par la mise en place de parterres de vivaces, par exemple sur la place de la Marmite avec un parterre en bordures de Volvic.

Prochaine commission avec la participation de Mme BOISSET pour organiser le prélèvement et définir les lieux de repiquage des plans de buis et autres arbres qu'elle souhaite donner à la commune.

- **Communication** - dossier présenté par Vincent BOUCHET :
 - Le site : à partir de ce conseil municipal, dès la fin de sa rédaction, le compte-rendu sera transmis à l'ensemble du conseil pour validation; s'il ne suscite aucune remarque dans les 3 jours suivant son envoi, il est publié sur le site.
 - La Montagne : concernant le compte-rendu sommaire à paraître dans la Montagne, une rencontre sera proposée à Mme OLLIER, correspondante du journal, pour discuter avec elle des modalités et

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 26/01/2015

conditions de parution.

- Le bulletin municipal : la commission chargée de sa rédaction le veut vivant et avec l'implication des habitants. Il sortira en février. Les associations présenteront leurs activités et les artisans leur métier et leur vie dans la commune. Un dossier sera consacré aux enfants : l'école, l'Accueil de Loisirs et le transfert de l'extra-scolaire, les TAP... . Un trombinoscope original du personnel et des élus sera présenté. Et enfin, des infos pratiques, des pourquoi...etc.
- **Finances** - dossier présenté par Vincent BOUCHET : 4 organismes bancaires ont été contactés pour faire une proposition d'emprunt sur 10 ans à taux fixe d'une somme de 50 000 €. Les taux proposés sont autour de 1.50%, l'offre du Crédit Mutuel étant la plus intéressante. Au vu des événements récents de rachat de dettes par la BCE, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision relative à l'emprunt à la séance de février en espérant une nouvelle baisse des taux. Il décide également de fixer à 60 000 € la somme à emprunter ajoutant ainsi au financement des travaux de la place Madeleine de Chazelles celui des travaux de toiture de l'église.

Concernant la renégociation de deux emprunts en cours, la seule réponse faite pour l'instant par la Caisse d'Epargne ne présente pas d'avantage, au contraire. En attente, la réponse du Crédit Mutuel.

En février, le conseil fera le point sur le budget qui sera voté lors de la séance du 23 mars : le résultat 2014 et les restes à réaliser, les investissements 2015, les inscriptions budgétaires plus ajustées avec un compte de "réserve".

C.L.E.C.T. : travail en cours sur le transfert des charges de l'extrascolaire des ALSH.

IV - HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL :

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame PERRONIN Amandine, Adjoint d'Animation à temps non-complet (4/35^{ème}) :

- 2 heures : en raison du remplacement de PERONNIN Betty, en formation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme PERRONIN Amandine.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2015.

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame PERONNIN Betty, Adjoint d'Animation à temps non-complet (30/35^{ème}) :

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 26/01/2015

- 4 heures : en raison du remplacement de Fabien BRUN en arrêt maladie le 8 décembre 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme PERONNIN.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2015.

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame COUSTEIX Nathalie, Adjoint Technique à temps non-complet (20/35^{ème}) :

- 23.5 heures : sur une partie du poste d'Isabelle LABONNE, à mi-temps thérapeutique, et entretien cantine suite à réunions de conseil, pour les mois de novembre et décembre 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme COUSTEIX
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2014.

V - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS :

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe,

La convention a une durée de 3 ans ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents ;

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, coordonnateur du groupement.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE**:

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 26/01/2015

commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser l'adhésion de la commune de THURET au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité dans le cadre de la fin des

Tarifs Réglementés de Vente des contrats supérieurs à 36 kVA dits « jaunes » et « verts » ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de THURET Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

VI - SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE :

Jusqu'au 18 juin prochain, une grande consultation publique relative au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne est organisée sur l'ensemble du territoire. Tous les acteurs sont invités à s'exprimer. La directive Nitrates, le fonctionnement des stations d'épurations, sont des sujets liés à cette question dont les enjeux financiers sont très importants pour les collectivités, communes et/ou communautés de communes. Il est nécessaire que le conseil municipal se saisisse de ce dossier; Hervé BRUN est chargé de relever les problématiques de la Commune pour un point à l'ordre du jour du prochain conseil.

VII - AMENDES DE POLICE – SECURITE TRAVERSEE DU BOURG :

Afin d'améliorer la sécurité dans la traversée du bourg de Thuret, il a été envisagé, lors de la réunion avec les services du Conseil Général :

- > de réaliser un marquage au sol central permettant de matérialiser les zones de transition entre les entrées du village et le bourg dense,
- > de positionner des bandes rugueuses aux deux entrées sur la RD 210, l'entrée sur la RD 211 et celle sur la RD 12,
- > d'installer un radar pédagogique aux deux entrées de la RD 210.

Le devis de ces travaux s'élève à 15 000 € H.T

S'agissant d'une opération liée à la sécurité des usagers dans la traversée du village, ces travaux pourraient bénéficier de la subvention du Conseil Général au titre de la répartition des amendes de police 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux de 50% au titre de la répartition des amendes de police 2015.

Séance du 26/01/2015

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

- **Recrutement Adjoint Technique à l'atelier municipal** : 110 candidatures ont été reçues pour le poste d'adjoint technique à l'atelier en remplacement de Mr GASTAL, muté à la Ville d'Aigueperse. Un tableau reprenant les éléments objectifs des CV de chaque candidat sera transmis aux conseillers municipaux qui auront jusqu'à la fin de semaine pour faire connaître leur "sélection". La compilation des propositions de chacun sera travaillée par la Commission du Personnel élargie : Pierre LYAN, Christophe LE FLOCH, Alexandre SEGUIN, Jacky SANNAJUST, Adeline CORSI et Marina SCACHE; réunion fixée le mardi 3 février à 19 heures. Une quinzaine de personnes seront retenues pour un entretien.

- **Après-midi gourmand** : l'animation proposée par le CCAS s'organise bien, les personnes inscrites seront informées personnellement du lieu, la cantine et de l'heure, 15h. Plusieurs conseillers déjeuneront avec la musicienne et la plupart, voire tous, participeront à l'après-midi.

- **Programme d'investissement anticipé** : un camion benne de la SEMERAP, actuellement à l'expertise au garage JP Auto, pourrait être une occasion à saisir pour remplacer le fourgon de la commune en très mauvais état.

Le coût de cet achat est estimé à : 2 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'anticiper ce programme d'investissement qui permettra, si ce véhicule convient, de régler la transaction le mois d'avril.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'anticiper le programme d'investissement « acquisition matériel mairie »
- **DIT** que la dépense correspondant à ce programme d'investissement sera inscrite au Budget Primitif 2015 à l'article 2182-107 pour un montant de 2 000 €.

- **Bornage** : en l'absence de Pierre LYAN, Adeline CORSI représentera la commune au bornage de la parcelle de Florian BOULON, aux Aurancheix, le 6 février.

- **Acte d'engagement – maîtrise d'œuvre future mairie** : Suite à une formation sur les marchés publics de maîtrise d'œuvre, il apparaît nécessaire d'affiner la rédaction du contrat d'engagement entre la commune de Thuret et les architectes chargés de la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la future mairie. Une réunion de travail est fixée le 4 février à 19 heures avec Pierre LYAN, Adeline CORSI et Michel NORE.

- **Extension réseau d'eau** : le permis de construire de Mr et Mme PAGNIEZ, rue Sébastopol, nécessite l'extension du réseau d'eau. Compte-tenu de l'existence dans cette rue de deux autres parcelles constructibles et donc du caractère collectif de cet équipement, le conseil municipal décide la prise en charge financière de cette extension pour un montant de 7 000 € environ, somme qui sera inscrite au budget

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 26/01/2015

2015. Un état des lieux des réseaux existants devra permettre de repérer si d'autres zones constructibles sont dépourvues de réseaux pour une meilleure prévision des travaux d'extension.

Le prochain conseil municipal sera le 23 février 2015 à 20 heures